



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### DIX-HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/18)

Kampala, Ouganda (27 – 30 mars 2012)

**Point 4 de l'ordre du jour : Carences de la navigation aérienne**

#### RAPPORT DES ACTIVITES DU GROUPE D'ACTION TACTIQUE (GAT)

*(Note présentée par le Secrétariat)*

##### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note présente un résumé des mesures prises par le Groupe d'action tactique (TAG) depuis la dernière réunion d'APIRG et montre les graphes sur les tendances des rapports sur la sécurité aérienne (ASRs) / rapports sur les conditions non satisfaisantes (UCR) dans les différentes FIR (régions d'informations de vols).

La suite à donner par la réunion APIRG/18 figure au paragraphe 3

##### RÉFÉRENCE(S):

- Rapport de la réunion spéciale de l'OACI (2008)

**Objectifs stratégiques:** A (Sécurité) et C (Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien)

## 1 INTRODUCTION

1.1 La réunion spéciale AFI RAN en 2008, a approuvé la création du Groupe d'action tactique (TAG), et recommandé que le groupe<sup>1</sup>, à travers des téléconférences toutes les deux semaines, règle tactiquement toutes les carences ou erreurs opérationnelles constatées. Depuis la création du TAG, le groupe a tenu une réunion annuelle pour examiner les activités de 12 mois antérieurs et préparer un rapport avec les préoccupations pour examen par l'APIRG.

## 2 ANALYSE

2.1 Au cours de l'année 2010 et 2011, suite à un nombre élevé de rapports sur la sécurité aérienne / rapports sur les conditions non satisfaisantes (ASR / UCR), le TAG a effectué des missions d'assistance technique à un certain nombre d'États dans le but de répondre aux préoccupations sur la sécurité. Les États se sont engagés dans le dialogue avec le TAG et se sont mis d'accord sur les plans d'action pour la mise en œuvre de mesures correctrices pour les carences identifiées, malheureusement des améliorations actuelles n'ont pas répondu aux attentes.

2.1.1 Dans le cas de la R.D. Congo, une mission du TAG a été réalisée en décembre 2009. Bien que les renseignements sur les ASR signalés soient reçus régulièrement de la RVA, Il y a encore des carences dans le domaine de communication mobile dans la FIR Kinshasa avec des actions correctrices qui ne sont pas encore mises en œuvre. Le plan des mesures correctrices mis à jour a été soumis au TAG en janvier dernier.

<sup>1</sup> Les membres principaux du TAG AFI: ARMA, ASECNA, IATA, IFALPA, IFATCA, Kenya CAA, NAMA et ATNS

2.1.2 En ce qui concerne le Zimbabwe, une mission du TAG a été réalisée en décembre 2009 et s'est avéré être efficace dans la lutte contre les problèmes liés à la sécurité et la diminution du nombre des ASR/UCR en est la preuve.

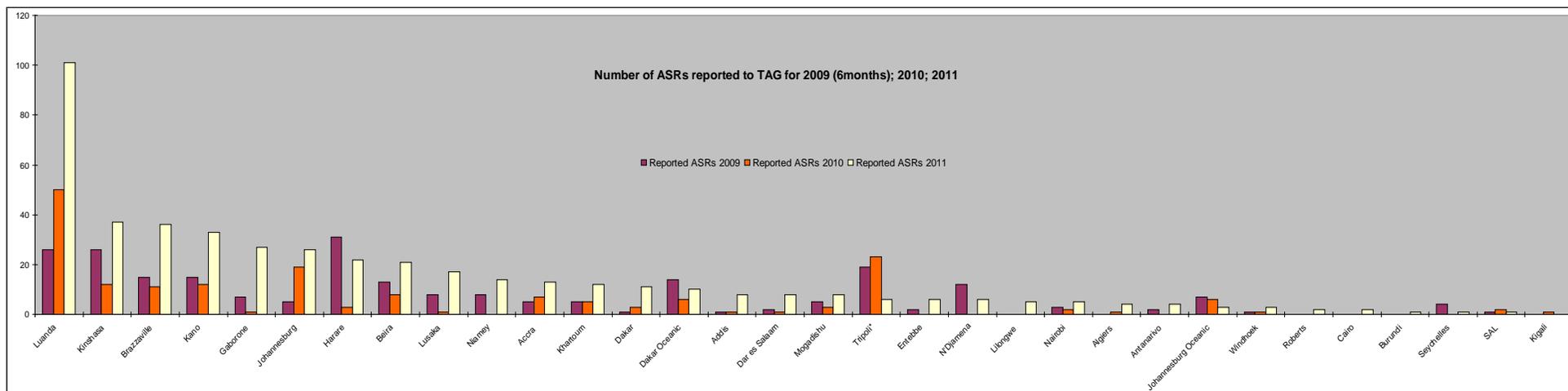
2.1.3 Dans le cas de l'Angola, une mission du TAG a été réalisée en mai 2010. Bien que la communication mobile VHF s'est améliorée, il reste encore un nombre élevé de rapports ASR (Airprox; incidents ATS; Communications et aéronefs qui opèrent dans l'espace aérien RVSM sans l'approbation RVSM). Le TAG est très préoccupé par le manque des renseignements ni d'INAVIC ni d'ENANA. Aucun plan d'action correctrice mis à jour n'a été reçu.

2.1.4 En ce qui concerne le Nigeria, une mission du TAG a été menée en mai 2011. Bien que les renseignements sur ASR signalés soient reçus régulièrement de NAMA, il ya encore des carences dans le domaine de communication mobile dans les secteurs nord-ouest et nord-est, ainsi qu'avec des questions ATS / DS et AFTN. Le plan des mesures correctrices mis à jour a été soumis au TAG en février.

2.1.5 Dans le cas du Botswana et de l'Afrique du Sud, défauts de coordination et faisant suite à la réunion entre les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) du Botswana et de l'Afrique du Sud le 18 avril 2011, qui a abouti au rejet de la proposition de partage de l'information relative à la surveillance et à la mise en œuvre d'un complément AIRAC avec des procédures ATM supplémentaires pour atténuer les défaillances de coordination. Une mission du TAG a été réalisée en janvier 2012 en raison du nombre toujours élevé de problèmes de coordination entre les centres de contrôle régional (ACC) de Gaborone et de Johannesburg. Au moment de la rédaction de cette note de travail, le TAG ne pouvait pas encore évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions correctrices.

## 2 Statistiques sur ASR / UCR depuis la création du TAG<sup>2</sup>

### 2.1.1 Nombre total d'ASR ou UCR par FIR tel que rapporté au TAG



\* Nombre des ASR tels qu'enregistrés avant la mise en œuvre de la "No-fly" zone

Les FIR dans lesquelles cinq ou plus ASR/UCR ont été enregistrés en 2011

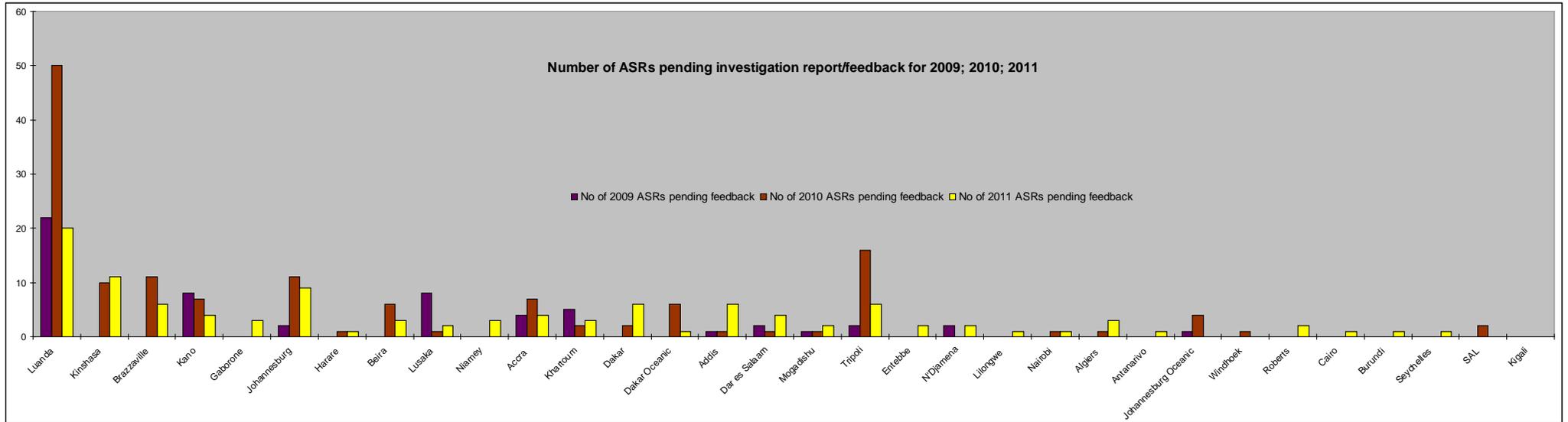
<b>Luanda</b>	101 ASRs
<b>Kinshasa</b>	37 ASRs
<b>Brazzaville</b>	36 ASRs
<b>Kano</b>	33 ASRs
<b>Gaborone</b>	27 ASRs
<b>Johannesburg</b>	26 ASRs
<b>Harare</b>	22 ASRs
<b>Beira</b>	21 ASRs
<b>Lusaka</b>	17 ASRs
<b>Niamey</b>	14 ASRs

<b>Accra</b>	13 ASRs
<b>Khartoum</b>	12 ASRs
<b>Dakar</b>	11 ASRs
<b>Dakar Oceanic</b>	10 ASRs
<b>Addis-Abeba</b>	8 ASRs
<b>Dar es Salaam</b>	8 ASRs
<b>Mogadishu</b>	8 ASRs
<b>Entebbe</b>	6 ASRs
<b>N'Djamena</b>	6 ASRs
<b>Tripoli</b>	6 ASRs

<b>Lilongwe</b>	5 ASRs
<b>Nairobi</b>	5 ASRs

<sup>2</sup>Date limite de soumission des statistiques sur ASR était de 20 janvier 2012

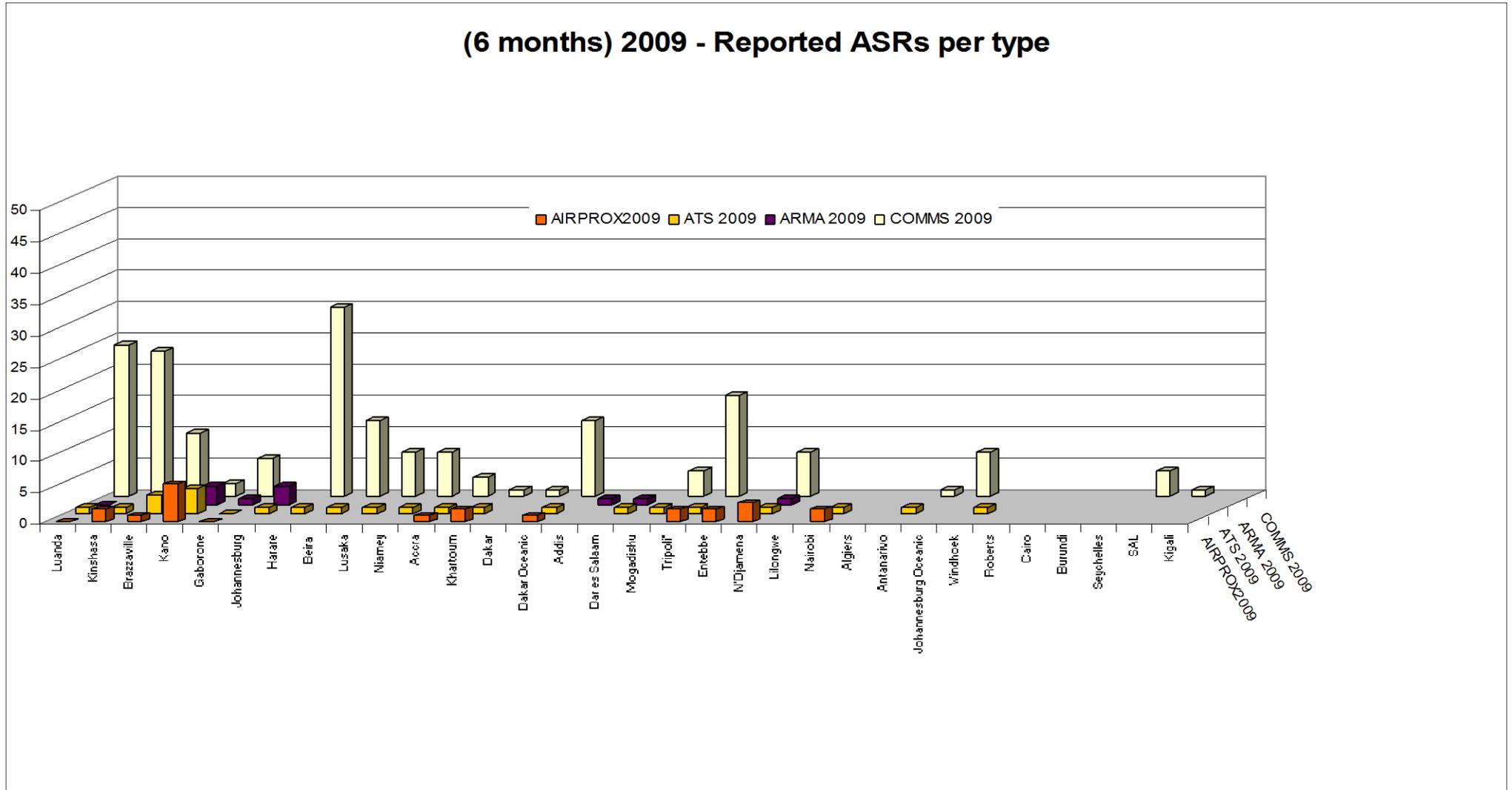
2.1.2 Pourcentage des renseignements reçus des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) sur le rapport du GAT relatifs aux ASR/UCR dépend d'une FIR à l'autre. Il convient de noter que, en raison de la date limite pour la soumission des notes de travail de la réunion APIRG, les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) n'avaient pas suffisamment de temps de mener une enquête sur les ASR qui ont eu lieu en novembre et décembre 2011.



Le TAG est préoccupé par le manque de réaction / enquête sur les incidents ATS signalés en 2011 par certains ANSP:

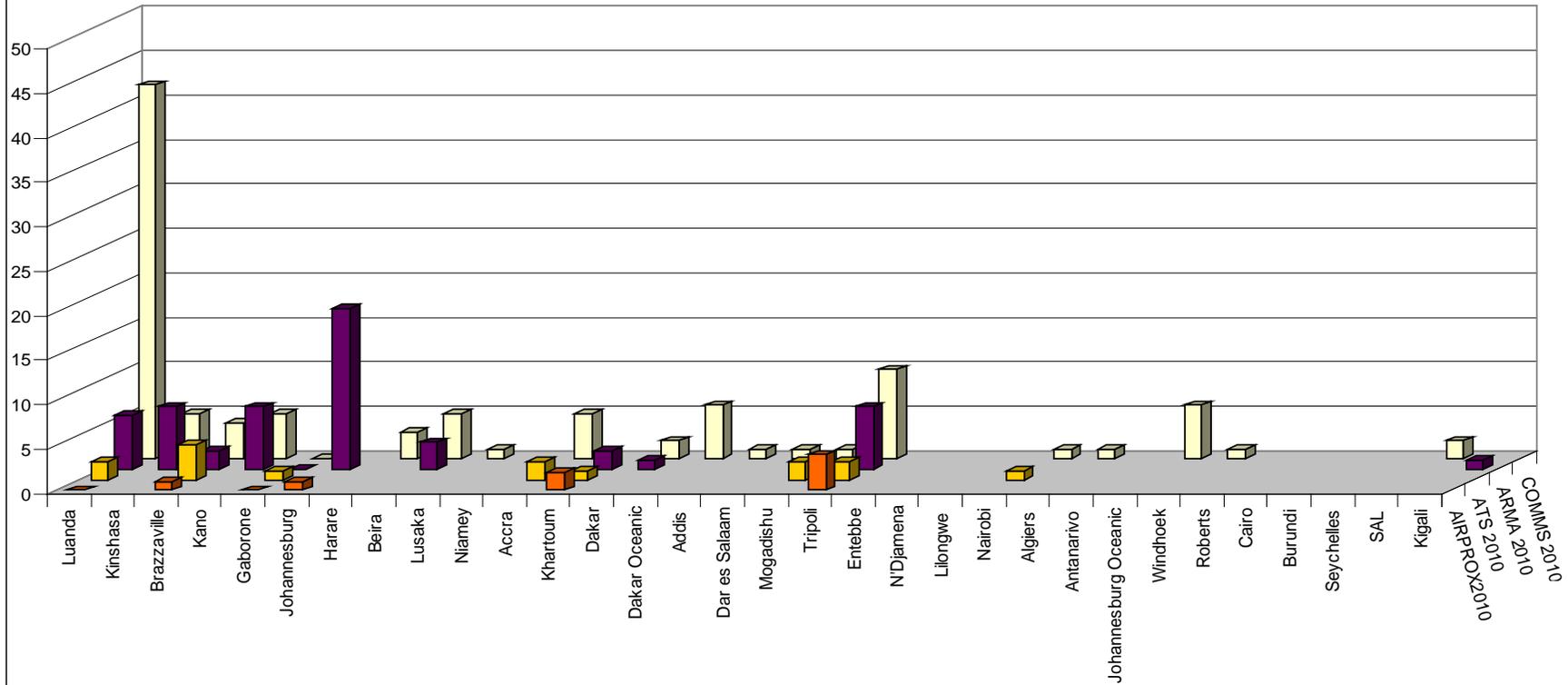
- 1) Dans la FIR Luanda, seize (16) incidents ATS ont été enregistrés, sans rapport sur l'enquête menée, ni par l'ANSP ni par l'Etat. Les requêtes de l'ARMA sur (3) aéronefs non-homologués RVSM qui ont été détectés dans l'espace aérien RVSM, sont restées sans réponse.
- 2) Dans la FIR Addis-Abeba, quatre (4) incidents ATS ont été enregistrés, sans rapport sur l'enquête menée, ni par l'ANSP ni par l'Etat.
- 3) La Guinée équatoriale n'a fourni aucun renseignement sur les requêtes de l'ARMA sur trois (3) aéronefs non-homologués RVSM qui ont été détectés dans l'espace aérien RVSM.
- 4) La Mauritanie n'a fourni aucun renseignement sur les requêtes de l'ARMA sur trois (3) aéronefs non-homologués RVSM qui ont été détectés dans l'espace aérien RVSM.
- 5) La Tanzanie n'a fourni aucun renseignement sur les requêtes de l'ARMA sur trois (3) aéronefs non-homologués RVSM qui ont été détectés dans l'espace aérien RVSM.

2.1.3 ASR/UCR par type

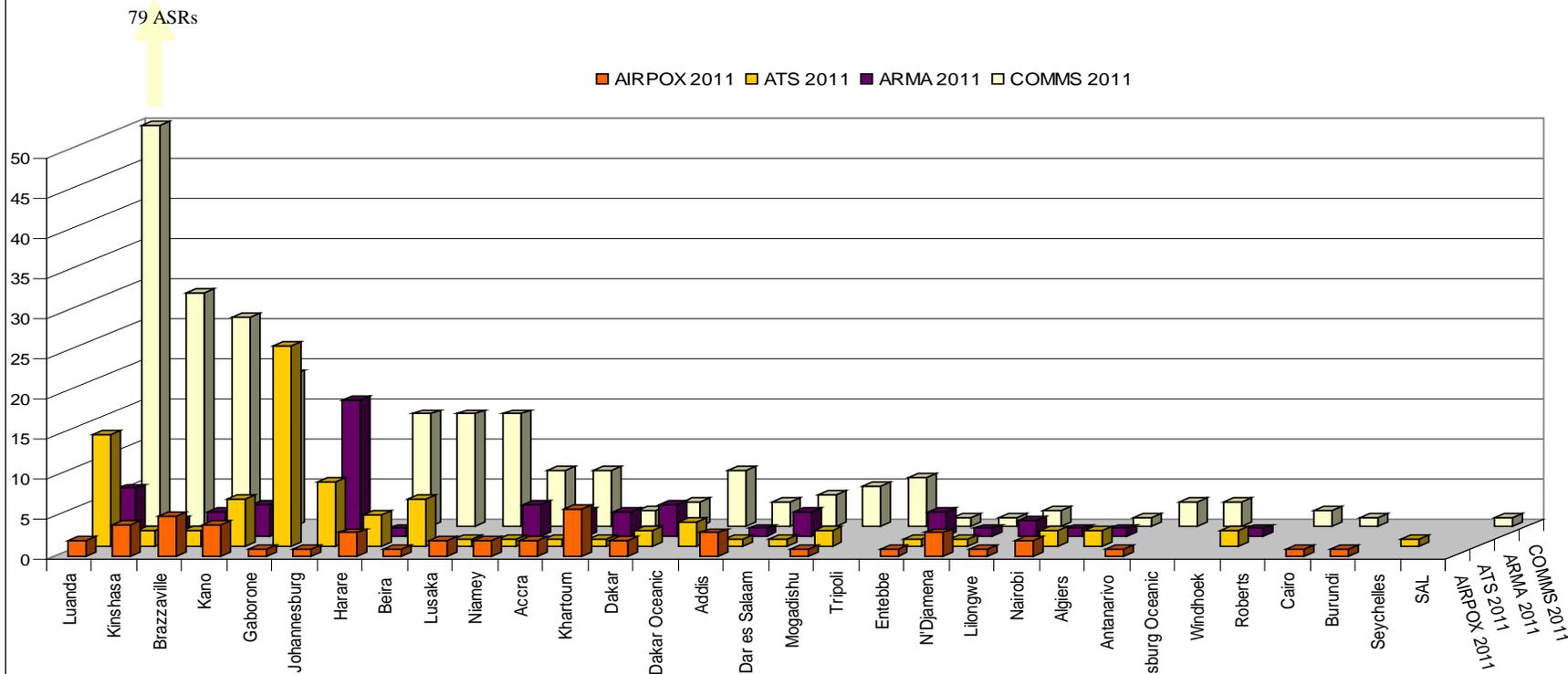


## 2010 - Reported ASRs per type

■ AIRPROX2010 
 ■ ATS 2010 
 ■ ARMA 2010 
 ■ COMMS 2010



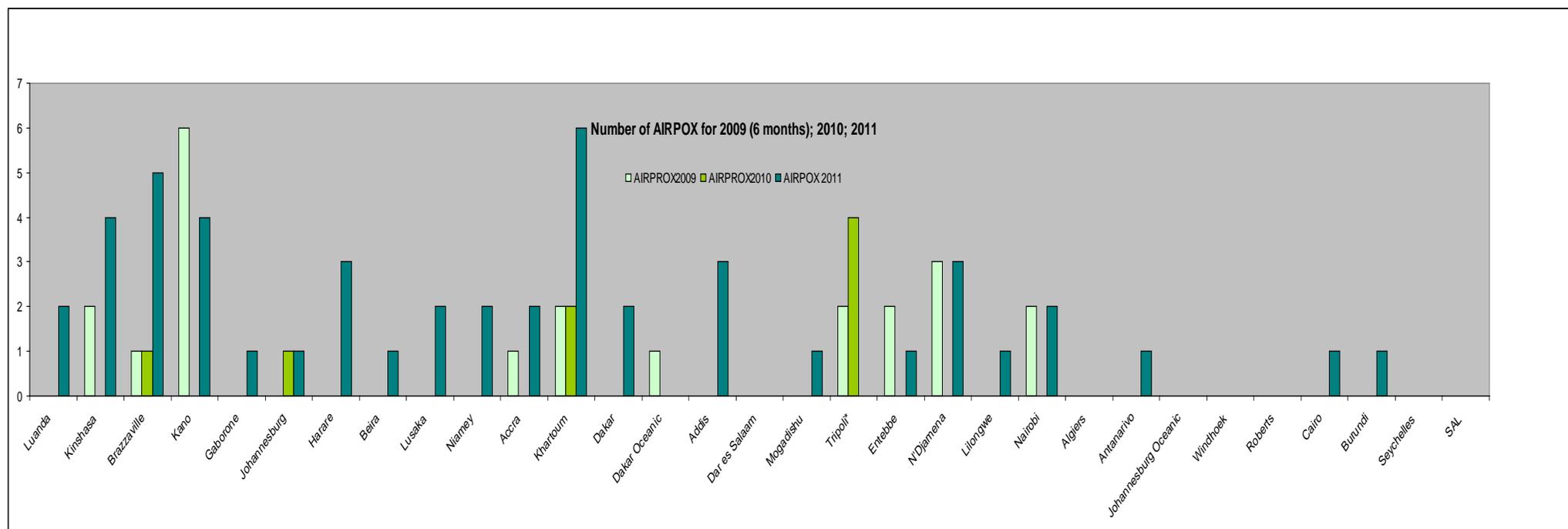
## 2011 - Reported ASRs per type



TAG is concerned with safety status for some FIRs

- 1) Luanda – although mobile communications has improved, there is still high number of ATS related incidents
- 2) Kinshasa – haven't implemented solar panels as a secondary power supply to remote VHF stations
- 3) Kano FIR – haven't installed VHF equipment at new site.

2.1.4 Bien que le nombre d'événements signalés entre 2010 et 2011 aient doublé, le TAG a noté une augmentation d'événements AIRPROX en 2011 par rapport aux années antérieures.



### 3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 Invite les États à communiquer des renseignements complets par écrit immédiatement après l'achèvement de l'enquête conformément à la recommandation 4/6 de la réunion spéciale AFI RAN tenue en novembre 2008 à Durban. Plus précisément, le TAG voudrait demander qu'APIRG envisage d'approuver les demandes suivantes et de bien vouloir solliciter à ce que les Bureaux régionaux respectifs puissent émettre les lettres aux États concernés pour chaque demande:

3.1.1 que les FIRS Luanda et d'Addis-Abeba fournissent au TAG à temps opportun des renseignements sur les incidents ATS portés à leur attention;

3.1.2 que Luanda, Kinshasa et Kano mettent en œuvre à temps opportun les plans d'action correctrice comme convenu lors de missions du TAG;

3.1.3 que la Guinée équatoriale, la Mauritanie et la Tanzanie fournissent au TAG à temps opportun des réponses aux questions relatives à l'enregistrement RVSM portées à leur attention.

3.2 En outre, le TAG invite la réunion à approuver les recommandations suivantes :

3.2.1 Prier les États à répondre aux demandes du TAG à temps opportun;

3.2.2 Inviter les bureaux régionaux de l'OACI à soutenir les missions du TAG dans certains États jugés nécessaires par le TAG;

3.2.3 Prier les États à mettre en œuvre le plus tôt possible les mesures d'amélioration convenues ; et

3.2.4 Prendre toute autre mesure que la réunion juge nécessaire.

**-FIN-**